

Andrzej Duda a annoncé ce lundi matin son intention d'exercer son droit de veto sur deux des trois lois qui doivent réformer le système judiciaire en Pologne.

A la surprise générale, le président polonais va prendre le contre-pied du parti qui le soutient, le PiS, et opposer son veto à une loi sur la Cour suprême et à une loi qui modifie le statut du Conseil national de la magistrature.

La première loi place la Cour suprême sous le contrôle du ministre de la Justice et prévoit de réduire le nombre de juges de la Cour suprême de 87 à 43.

La seconde modifie le statut du Conseil national de la justice et prévoit le remplacement de tous ses magistrats qui seront désignés par le Parlement, à majorité PiS.

Des [milliers de polonais](#) descendent quotidiennement dans la rue depuis deux semaines et dénoncent une mise au pas de la Justice par le pouvoir exécutif.

Il reste toutefois une troisième loi touchant les présidents des tribunaux de droit commun, prévoyant que ses présidents soient désormais désignés par le ministre de la Justice.